

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

### Délibération du conseil municipal

Du 21 mars 2013

n°18

page 1/1

**RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHERT**

**OBJET : Police municipale – signature d'une convention avec la société YPOK pour l'utilisation du logiciel Y@POLICE**

*Mesdames, Messieurs,*

*En 2012, la Commune a recruté **trois** policiers municipaux. Afin d'accomplir **au mieux** leurs missions, les policiers ont besoin d'un outil simplifiant la gestion administrative, le traitement et la transmission de l'information.*

*La société YPOK, qui développe un logiciel open source "full web", propose à la commune de Châtellerault de devenir site pilote pour la mise en oeuvre progressive de ce logiciel **Y@POLICE**. Intégrant l'ensemble des activités de la police municipale (main-courante, procès-verbaux, rapports...), il est utilisable via un portail WEB et est compatible avec les outils nomades (radios, smartphone, GPS...). Sa mise en place est gratuite et progressive, elle s'accompagne de formations. La société héberge les données de la commune. En contrepartie, la commune s'engage à participer aux groupes de travail, à tester les modules et à les évaluer, à communiquer auprès d'autres collectivités et à participer à des présentations en tant que site pilote.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**CONSIDERANT** la nécessité d'équiper la police municipale d'un outil de gestion efficace et fonctionnel,

**CONSIDERANT** l'offre de la société YPOK,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société YPOK

Pour : 27

Contre : 2

(Mm Barrault et M. Gratteau)

Abstentions : 5

(Mme Vacheron, MM. Monauray, Pipet, MM. Michaud, Cibert)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous-préfecture, le 28/03/2013, n° 2035

Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER